



Directives d'organisation

Éliminatoire locale



Version décembre 2024

Modifications en **jaune**





Table des matières

1	But	3
2	L'événement	3
2.1	Idée	3
2.2	Buts	3
2.3	Règlement de concours	3
2.4	Invitation à la finale régionale	3
2.5	Participation	3
2.6	Protection des données	4
3	Organisation d'une éliminatoire locale	4
3.1	Enregistrement	4
3.2	Infrastructure	4
3.3	Service sanitaire	4
3.4	Restauration	4
3.5	Chronométrage / Évaluation	5
3.6	Évaluation	5
3.7	Distinction	5
3.8	Liste de résultats	5
3.9	Dossards	5
3.10	Matériel	5
3.11	Formulaire de feedback	6
4	Sponsoring	6
5	Communication	6
5.1	Site web	6
5.2	Imprimés	6
5.3	Logo	6
5.4	Speaker	6
5.5	Travail médiatique	7
5.6	Médias sociaux	7
5.7	Code of Conduct pour les photographes	7
6	Finances	7
6.1	Finance d'inscription	7
6.2	Assurance	7
7	Adresses de contact	7



1 But

Les présentes directives d'organisation règlent les droits et les obligations du déroulement d'une éliminatoire locale Mille Gruyère. Chacun/chacune, toutes les écoles, les sociétés, les sections, les divisions, les associations, tous les groupes d'intérêt et les personnes individuelles ont le droit, en respectant le présent manuel, d'organiser des éliminatoires locales Mille Gruyère.

L'organisation d'un Mille Gruyère est très facile et est soutenue par beaucoup de matériel de compétition et de promotion gratuit (voir plus bas). L'intégration dans un événement sportif (par ex. un meeting, une journée jeunesse, des journées de sport etc.) est possible, dans la mesure où les dispositions concernant le sponsoring peuvent être respectées.

2 L'événement

2.1 Idée

Avec le Mille Gruyère, Swiss Athletics propose une offre à toutes les filles et tous les garçons passionnés de sport âgés de 7 – 15 ans.

Un kilomètre ou exactement 1000 mètres (600m pour les plus jeunes) sont parcourus contre des concurrentes et des concurrents du même âge dans le cadre du Mille Gruyère. Le Mille Gruyère est une vaste plateforme largement soutenue permettant de commencer l'athlétisme. La transmission du plaisir de l'activité physique et du sport est un but tout aussi important que la découverte et la prospection de nouveaux talent. En tant que série de concours avec des éliminatoires locales, éliminatoires régionales et une finale suisse, les ambitions sportives de se mesurer et de s'améliorer sont prises en compte.

2.2 Buts

L'organisation des éliminatoires locales Mille Gruyère doit être de bonne qualité pour qu'elles deviennent une journée de découverte au sens positif du terme pour tous les participants/es (y compris les parents, les frères et sœurs et les spectateurs).

2.3 Règlement de concours

Pour organiser un Mille Gruyère, il faut impérativement respecter le [règlement du concours](#). Le règlement du concours renseigne sur les catégories, les distances, l'obligation de licence, le mode de qualification et bien plus encore.

2.4 Invitation à la finale régionale

L'organisateur s'informe auprès du responsable cantonal Mille Gruyère sur le [mode de qualification](#) dans son canton.

2.5 Participation

Toutes les filles et tous les garçons jusqu'à 15 ans inclus domiciliés en Suisse et au Liechtenstein ont le droit de participer au Mille Gruyère. Les enfants sans domicile fixe en Suisse ou au Liechtenstein – même les étrangers – ont également le droit de participer aux éliminatoires locales. Pour participer aux finales régionales et à la finale suisse, les participants/es sans domicile suisse ou liechtensteinois doivent être licenciés dans un club suisse ou liechtensteinois.

Si les organisateurs imposent des restrictions supplémentaires à la participation, ils l'indiquent lors de l'inscription. Les restrictions supplémentaires de participation ne doivent pas être en contradiction avec les directives supérieures de Swiss Athletics.





2.6 Protection des données

Aux événements, les données personnelles des participants/es sont enregistrées, traitées et publiées avec les listes de résultats ou l'outil d'inscription (prénom, nom, année de naissance, société ou domicile avec indication du canton concerné, les résultats obtenus par cette personne et son classement). En outre, des photos et des films sont réalisés, qui peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans droit à rémunération.

L'organisateur de l'éliminatoire locale est tenu d'attirer l'attention de manière appropriée. Il faut faire référence aux [conditions de participation](#), qui sont mises en ligne sur le site Internet de notre projet.

3 Organisation d'une éliminatoire locale

3.1 Enregistrement

L'organisateur enregistre en ligne l'éliminatoire locale Mille Gruyère sur : www.mille-gruyere.ch/login-inscription

Catégorie de concours : *éliminatoire locale*

Catégorie d'événement : *Cercle de participants ouvert*. L'événement apparaît dans les possibilités de start et tout le monde peut s'inscrire.

Cercle de participants limité. L'événement apparaît dans les possibilités de start. Une remarque sur la restriction de participation peut être placée lors de l'enregistrement. Cette remarque est affichée avant l'inscription à l'événement.

Cercle fermé de participants. L'événement apparaît dans les possibilités de start, mais uniquement à titre d'information, sans possibilité d'inscription. On part du principe que les inscriptions sont connues et fermées.

3.2 Infrastructure

Pour les éliminatoires locales, les installations suivantes sont indispensables :

- Le sol peut varier entre piste synthétique, pelouse, asphalte, etc.
- Bureau des calculs y.c. équipements (PC et imprimante)
- Vestiaires et douches pour les athlètes

Équipements en option :

- Un podium pour la remise des prix
- Dans l'idéal une sonorisation qui couvre l'ensemble de la zone de concours et des spectateurs et que le speaker peut manier

3.3 Service sanitaire

L'organisateur prend des dispositions pour assurer des services sanitaires pendant toute la durée de la manifestation.

3.4 Restauration

L'exploitation d'une cantine de fête est souhaitée. Swiss Athletics ne participe ni au bénéfice ni à la perte de la cantine de fête. En ce qui concerne les fournisseurs, l'organisateur est libre, à l'exception des produits fromagers, qui doivent provenir de Le Gruyère AOP.

Dans la mesure du possible il faut renoncer, dans le sens de « [cool and clean](#) » à la vente d'alcool et de tabac. Cette action peut très bien être propagée comme « exemplaire pour notre jeunesse ».





3.5 Chronométrage / Évaluation

Les temps peuvent être mesurés soit avec un chronométrage électronique, soit à la main avec des chronomètres. En cas de chronométrage manuel, le chronométreur se place à la même hauteur que la ligne d'arrivée.

3.6 Évaluation

Le Mille Gruyère peut se dérouler soit avec TAF3 de Seltec (logiciels d'évaluation de Swiss Athletics), afin que les résultats puissent être transférés facilement dans la base de données de Swiss Athletics. Si un autre outil d'évaluation est utilisé, les résultats doivent être transmis à Swiss Athletics dans une liste Excel.

3.7 Distinction

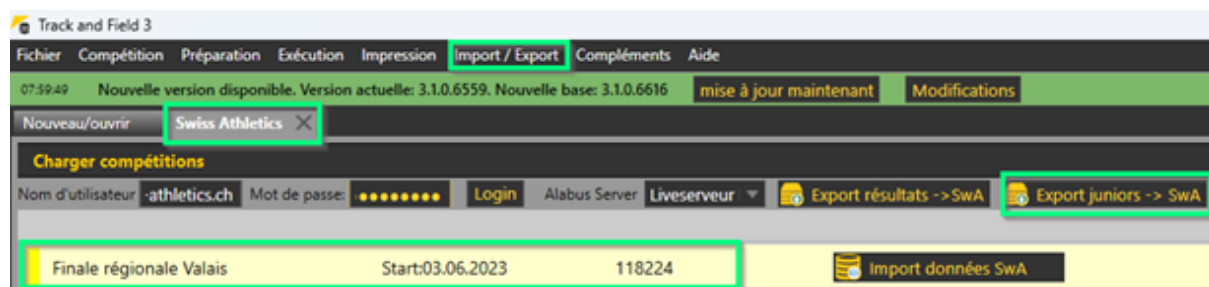
Les 6-8 premiers par catégorie reçoivent un diplôme, dans la mesure où l'organisateur les a commandés lors de l'enregistrement.

L'intérêt pour des médailles à prix réduits de notre partenaire RUSTO pour les 3 meilleurs par catégorie, peut être indiqué lors de l'enregistrement. L'organisateur et RUSTO décident ensuite entre eux la conception individuelle, la commande et le paiement.

L'organisateur tente de remettre un cadeau de participation à chaque participant via ses propres sponsors.

3.8 Liste de résultats

Les organisateurs qui évaluent leur concours avec le logiciel de compétition TAF3, peuvent traiter les résultats via l'interface d'importation (Export juniors).



Les organisateurs qui évaluent leur concours avec l'Excel mis à disposition, l'envoient par mail, une fois le concours terminé, à nachwuchsprojekte@swiss-athletics.ch.

Les résultats sont ainsi enregistrés dans notre banque de données et sont automatiquement visibles dans la de résultats et la liste des meilleurs du Mille Gruyère.

La liste de résultats devrait en outre être publiée encore le même jour sur le site web de l'organisateur. La couverture de la liste de résultats est mise à disposition par Swiss Athletics comme « [Modèle de page de garde de classement - Texte](#) » dans l'espace des téléchargements.

3.9 Dossards

Swiss Athletics met des dossards jetables à disposition de l'organisateur. La livraison dans les délais ne peut être garantie que si l'enregistrement est effectué suffisamment tôt (au moins 3 semaines avant la date de l'événement). L'organisateur se charge d'organiser la remise des dossards. Les participantes et participants doivent porter les dossards sans les plier sur la poitrine.

3.10 Matériel

Chaque organisateur d'un Mille Gruyère a droit à du matériel événementiel gratuit en fonction de la taille de l'événement. La commande de matériel est passée lors de





l'enregistrement du Mille Gruyère. Jusqu'à env. 7 jours avant l'événement le matériel suivant est envoyé gratuitement par poste à l'organisateur responsable :

- Dossards
- Diplômes

3.11 Formulaire de feedback

Afin de nous améliorer et de nous développer en permanence, nous avons besoin de votre avis. En remplissant le [formulaire de feedback](#), vous nous aider à rassembler des informations importantes pour les prochaines éditions

4 Sponsoring

Les éliminatoires locales font partie du Mille Gruyère. En tant que sponsor titre de ce projet jeunesse, Mille Gruyère AOP a droit à l'exclusivité de la branche (fromage). D'autres sponsors sont autorisés. Dans la mesure du possible ils ne devraient pas concurrencer les Leadingpartner de Swiss Athletics (UBS, Puma, Omega, Visana).

5 Communication

Les partenaires du Mille Gruyère, en particulier le sponsor principal Le Gruyère AOP, apportent une contribution importante pour que le Mille Gruyère puisse être proposé sous cette forme attractive pour les organisateurs et les participants/es. Les contre-prestations dans le domaine de la communication sont en conséquence les bienvenues. La plupart des moyens de communication sont préparés pour les organisateurs de manière qu'ils n'aient plus à s'occuper du branding et de la présentation des sponsors. L'organisateur a l'obligation d'utiliser activement ces moyens de communication mis à disposition dans la publicité de son éliminatoire locale.

5.1 Site web

Le site web www.mille-gruyere.ch est l'instrument de communication central du Mille Gruyère – et ce également pour toutes les éliminatoires locales et finales régionales.

Les organisateurs mettent en plus à disposition des informations sur l'événement et la procédure d'inscription sur les sites web de leur société.

5.2 Imprimés

Dans [l'espace de téléchargements](#) (rubrique « organisateurs ») sur le site web du Mille Gruyère, l'organisateur dispose des modèles pour d'autres imprimés (par ex. modèles de documents). Veuillez toujours utiliser les derniers modèles.

5.3 Logo

Le logo du Mille Gruyère ainsi que des différents partenaires se trouve à disposition sur le site web dans l'espace de téléchargements et peut être utilisé pour d'autres mesures de communication en rapport avec le Mille Gruyère. Veuillez tenir compte des guides d'utilisation.

5.4 Speaker

Si l'organisateur engage un speaker, le briefing « [Speaker Inputs](#) » mis à disposition peut être utilisé.





5.5 Travail médiatique

En amont et à la suite de l'éliminatoire locale, l'organisateur se charge de promouvoir l'événement dans sa région avec les documents mis à disposition ([modèle de communiqué de presse](#), etc.).

5.6 Médias sociaux

Il faut rechercher la promotion via les médias sociaux (Facebook, Instagram, Youtube, Tiktok, etc.). Si des photos, vidéos ou autres contenus sont téléchargés, il faut le compléter avec les Hashtags #millegruyere et #swissathletics.

5.7 Code of Conduct pour les photographes

Si des photographes se trouvent sur place, par ex. de la presse ou aussi des photographes internes de la société mais aussi pour les photos en général, notre code de conduite s'applique : Il convient d'être particulièrement prudent lors de l'enregistrement (image et vidéo) de mineurs. Tant le cadrage que la représentation visuelle des athlètes en général doivent être choisis de manière que l'intégrité de l'enfant soit préservée à tout moment.

6 Finances

6.1 Finance d'inscription

L'organisateur a le droit de percevoir une finance d'inscription d'au max. CHF 10.— par participant/e.

6.2 Assurance

L'organisateur contracte les assurances appropriées pour la manifestation.

L'organisateur et Swiss Athletics déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou autres incidents avant, pendant et après la compétition. L'assurance est l'affaire des participants/es. Dans le programme il faut mentionner l'assurance.

7 Adresses de contact

Chef de projet : Alain Croisier, alaincroisier@swiss-athletics.ch

Team Projets jeunesse : nachwuchsprojekte@swiss-athletics.ch

Marketing/Sponsoring : Team Marketing, marketing@swiss-athletics.ch

Le Gruyère : Marie l'Homme, marie.lhomme@gruyere.com

